MAIRIE DE GER - 64530
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

A153-2026 ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Route de la Marcotte Capsus
VC N°21 Chemin du Traouquet
VC N°14 Chemin de Marucat

Le Maire de la Commune de GER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu la demande de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES, en date du 15 octobre 2026 ;
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation routière sur la route départementale dite route de la Marcotte Capsus et les voies communales dites du chemin du Traouquet et chemin de Marucat en raison des travaux d'enfouissement de câbles fibre optique ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 2 novembre et jusqu'au 2 décembre 2026, pour la durée des travaux, estimé à 30 jours, des restrictions seront apportées à la circulation des véhicules sur la route départementale dite route de la Marcotte Capsus et les voies communales dites du chemin du Traouquet et chemin de Marucat en raison des travaux d'enfouissement de câbles fibre optique ;

Article 2 : Ces restrictions consisteront en :
- Une circulation alternée manuelle.

Article 3 : Le présent arrêté sera rendu caduc à l'achèvement de l'intervention de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES dès lors que la signalisation de chantier, réalisée par ses soins, sera levée.

Article 4 : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Soumoulou est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur les lieux et transmise à :
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Soumoulou
- Monsieur le directeur de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES représenté par Monsieur ROPERS

Fait à GER, le 19 octobre 2026

Le Maire,
Xavier MASSOU

MAIRIE DE GER (Pyrénées-Atlantiques)

Ouvert
tous les matins :
de 9 h. à 12 h.
Samedi :
de 9 h. à 12 h.

TELEPHONE : 05 62 31 50 60 - TELECOPIE : 05 62 31 57 02 - E-mail : mairie.ger@wanadoo.fr www.ger.fr